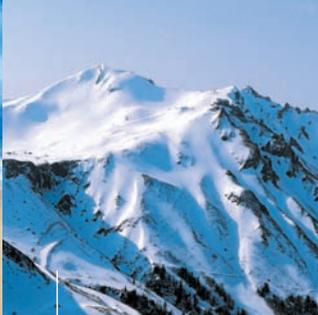




LITTORAL



MONTAGNE



THERMAL



CAMPAGNE



OUTRE-MER



## ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSÉES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES

Créée le 21 novembre 1930, l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques regroupe aujourd'hui sur l'ensemble du territoire plus de 1000 membres : stations classées, communes touristiques ou à vocation touristique. Elle couvre les différentes zones géographiques : littoral, montagne, thermal, campagne et outre-mer.

L'association a pour objet essentiel d'assurer une liaison permanente avec les pouvoirs publics, dont elle est devenue le partenaire privilégié, et d'aider au développement du potentiel touristique des communes. Ses principaux buts sont : des études précises et propres aux stations classées et aux communes touristiques ; la création de liens de solidarité et d'expertise entre les maires concernés par ces sujets ; la défense des intérêts spécifiques de ces stations et communes.

Le développement du tourisme entraîne une responsabilité très lourde des collectivités. Ces dernières réalisent ou stimulent l'équipement, favorisent l'animation, organisent l'accueil et la promotion avec les agents économiques professionnels mais surtout, elles sont le fédérateur des initiatives et le véritable point d'appui de l'économie partenariale... Les communes touristiques estiment dans ces conditions, qu'il y a nécessité aujourd'hui de tenir compte de leur identité.

## La loi du 14 avril 2006 a opéré une refonte des deux notions :

### Les communes touristiques

Leur dénomination et leur fondement juridique résultent d'un arrêté préfectoral pris pour cinq ans à partir de critères définis par décret.

### Les stations classées

Seules les communes touristiques peuvent être érigées en stations classées de tourisme. La décision de classement résulte d'un décret simple pris pour douze années dès lors que la commune met en œuvre une politique d'excellence en matière d'offre touristique et répond aux critères définis par décret. Les avantages du classement sont : le surclassement démographique, la majoration des indemnités des élus, la possibilité de percevoir la taxe additionnelle aux droits de mutation. Seules les anciennes stations classées balnéaires, climatiques et hydrominérales peuvent obtenir l'autorisation d'exploitation des jeux.

### Le bureau

#### Président :

Marc FRANCINA, Député-Maire d'Évian-les-Bains (Haute-Savoie)

#### Vice-présidents :

Philippe AUGIER, Maire de Deauville (Calvados)

René BARRE, Maire de La Roche-Posay (Vienne)

Gilbert BLANC-TAILLEUR, Maire de Saint-Bon-Courchevel (Savoie)

Jean-Pierre DUFAU, Député-Maire de Capbreton (Landes)

Daniel FASQUELLE, Député-Maire du Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais)

Geneviève LAURENT, Maire de Vogué (Ardèche)

Jean-Louis LÉONARD, Député-Maire de Châtelailon-Plage (Charente Maritime)

Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains (Val d'Oise)

#### Secrétaire général :

Philippe MOST, Conseiller Régional (Poitou-Charentes)

#### Trésorier :

Michel LEJEUNE, Député-Maire de Forges-les-Eaux (Seine Maritime)

### Une vie associative rythmée par :

- les réunions du Conseil d'Administration composé de 45 maires et du Bureau
- le travail de commissions spécifiques (commissions des villages touristiques, de l'environnement, des casinos et des finances locales)
- l'Assemblée Générale décentralisée
- les rencontres de terrain
- la participation au Congrès des Maires
- les petits-déjeuners des Communes Touristiques
- des éditions de guides et de livres thématiques



- la remise des Trophées de l'Escal



- la gestion du label FAMILLE PLUS Destination pour petits et grands et sa lettre d'information "FAMILLE PLUS à la Une"



### Une lettre d'information "FRANCE Tourisme"

- un panorama des informations intéressantes et pertinentes de l'actualité touristique et juridique
- une fiche repère pour approfondir un sujet
- une commune et l'expérience de son maire mise en avant
- une rubrique internet



### L'équipe permanente au service des maires :

**Géraldine LEDUC** - Directrice Générale  
gleduc@communes-touristiques.net

**Michaël BISMUTH** - Chargé de Mission  
mbismuth@communes-touristiques.net

**Aurélié KEDINGER** - Chargée de Mission  
akedinger@communes-touristiques.net

**Sylvie MAREUX** - Attachée de Direction  
smareux@communes-touristiques.net

N'hésitez pas à venir découvrir notre site Internet !

[www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net)

Vous y trouverez une cartographie interactive, des informations brèves, une rubrique d'emploi où les demandes et les offres peuvent être déposées et consultées, un référencement des sites de tous nos adhérents, une rubrique extranet réservée aux adhérents comprenant des informations propres à la vie de l'association, à son organisation.



Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques

47, quai d'Orsay – 75007 PARIS

Tel : 01 45 51 49 36 - Fax : 01 45 51 64 17